Arrêté n° 11/2026

Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°47-2023 du 18 décembre 2023 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°40-2023 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :
Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme GAILLARD Marie Paule	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 :
La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LA SAUVETAT, le 13 octobre 2026

MAIRIE de LA SAUVETAT 63 (PUY-DE-DÔME)

Le Maire,
Marie-Josèphe BONHOMME

Bonhomme

La Sauvetat
UN VILLAGE, UNE HISTOIRE

Arrêté n° 12/2026

Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
Pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Maire de La Sauvetat,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°47-2023 du 18 décembre 2023 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°40-2023 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :
Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme GANDELON Nadia	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 :
La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

MAIRIE de LA SAUVETAT 63 (PUY-DE-DÔME)

Fait à LA SAUVETAT, le 13 octobre 2026

Le Maire,
Marie-Josèphe BONHOMME

Bonhomme